

LE RÉVEIL PÉNITENTIAIRE

n° 142

ufap.fr



MA PROTECTION ?

BIEN TROP PRÉCIEUSE

POUR LA CONFIER

AU PREMIER VENU

Retrouvez les coordonnées
du conseiller AGPM de votre secteur
sur www.agpm.fr

ou appelez le **32 22** Service gratuit
+ prix appel

PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE,
confiez votre protection à un groupe
d'assurance mutualiste et d'éthique militaire.



EMMANUEL CHAMBAUD

SECÉTAIRE GÉNÉRAL
UFAP UNSa Justice

L'É DI TO

Cher(e)s collègues,

A l'automne 2023, notre ministre se gargarisait d'avoir obtenu un budget historique pour la Justice en 2024. En cette fin février, l'ambiance est beaucoup moins à la fête... Le gouvernement a pris la décision, par décret, le 22 février dernier, de réaliser une coupe de 10 milliards € sur le budget voté à l'Assemblée nationale.

Comme d'habitude, ces économies se font sur le dos des fonctionnaires et des contractuels de l'État... enfin presque tous. N'oublions pas que nos sénateurs et députés ont d'abord fait leur petite affaire pour s'assurer un petit extra de 300€ ou 700€ par mois pour leurs frais de représentation. Un bel exemple de solidarité et d'effort collectif, n'est-ce pas ?

Pour le ministère de la Justice, le coup de rabot est de 328 millions €. Cette coupe budgétaire est incohérente, incompréhensible et inacceptable !

Le caractère historique de ce budget, tout comme celui de la réforme des personnels de surveillance, a pris du plomb dans l'aile et le garde des Sceaux reste bien silencieux face à l'amputation de près de 118 millions d'euros du budget de la DAP dont 15 millions pour les dépenses de personnels (mesures catégorielles et recrutements) ! Les économies se font déjà sur notre dos avec la non-rémunération des heures supplémentaires pour les anciens officiers du CDC à partir du 1er mars. De plus, le calendrier transmis par la DAP est inacceptable : les premières promotions au grade de Brigadier-chef filière expertise ne seront effectives qu'au 15 avril 2025, avec une rétroactivité au 1er janvier 2024 ! Pour les Majors filière encadrement, la publication des résultats s'effectuera en janvier 2025 avec une date d'effet au 1er juillet 2024 ! Autant dire que cela est historique !

Entre la réforme au rabais de « Bob le bricoleur » et les 5 pauvres points d'indice supplémentaires de Stanislas, ce n'est pas cette année que notre pouvoir d'achat reprendra vigueur... Notre pouvoir d'achat est plus que jamais en péril et nos salaires restent au point mort.

Pour nous, personnels pénitentiaires, c'est un véritable coup de massue. Les questions fusent : comment nos

métiers seront-ils reconnus ? Comment nos efforts seront-ils valorisés, notamment pour les administratifs et les techniques ? Qu'en est-il de la revalorisation globale de nos rémunérations ? Et quelles seront les conséquences sur nos effectifs, nos recrutements et le fonctionnement de nos établissements au quotidien ?

Cette politique d'austérité ne fait qu'aggraver la situation de notre administration déjà mal en point, submergée par une surpopulation pénale record et minée par le manque d'attrait et de perspectives de carrière pour les agents.

L'**UFAP UNSa Justice** exprime son inquiétude face à la décision gouvernementale qui risque d'avoir un impact négatif sur les personnels pénitentiaires et leurs conditions de travail déjà très difficiles. Le silence des autorités à ce sujet est préoccupant et laisse planer un doute sur les conséquences pour le terrain.

Les récentes déclarations du ministre de la Fonction Publique n'annoncent rien de bon pour les fonctionnaires et les prévisions d'économies de 12 milliards € d'ici 2025 laissent craindre le pire. Il est inacceptable que la politique d'austérité se fasse au détriment des agents.

Pour lutter contre la précarisation des fonctionnaires et refuser une année blanche en termes de traitement, l'**UFAP UNSa Justice** appelle tous les personnels à se mobiliser lors de la manifestation du mardi 19 mars prochain, organisée dans toutes les villes de France et des territoires d'Outre-mer. **Rejoignez-nous et ensemble REFUSONS LA FATALITÉ ! BATTONS-NOUS POUR NOTRE POUVOIR D'ACHAT ! TOUS UNIS LE 19 MARS DANS LA RUE !**

Il est impossible pour moi de conclure cet éditorial sans rendre hommage à notre collègue Grégory, décédé tragiquement en service lors d'une mission de transfert sur l'autoroute A6. Nous adressons tout notre soutien et nos amitiés à ses proches et à ses collègues. Nos pensées vont également à la famille de notre ami Massoundi, secrétaire général adjoint de l'UR Réunion Mayotte, qui, après avoir courageusement combattu la maladie, nous a quitté le 24 janvier dernier.

Emmanuel CHAMBAUD
Le Secrétaire Général

HOMMAGE

L'UFAP UNSa Justice souhaite rendre hommage à nos deux collègues Massoundi et Grégory qui nous ont quittés tragiquement. Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles, leurs amis et leurs collègues.



Massoundi BOINA

Malgré un combat acharné contre sa maladie, Massoundi nous a quitté le 26 janvier 2024.

Il est entré dans l'administration le 2 mai 2007, Massoundi a exercé à la MA d'Osny puis il était au CP de Majicavo depuis janvier 2010.

Massoundi était Surveillant Brigadier, Secrétaire Régional Adjoint de l'UFAP UNSa Justice Réunion Mayotte et Secrétaire Local de son établissement.

Il était un homme intègre, bienveillant, courageux et humble.



Grégory LESECQ

Victime d'un tragique accident de la route lors d'une mission de transfert d'un détenu, Grégory nous a quitté le 8 février 2024.

Il est entré dans l'administration pénitentiaire en 2001 à l'âge de 26 ans, Grégory a exercé au CP Lille/Loos/Sequedin, au CP Clairvaux, à la MA Fleury-Mérogis, à l'ERIS de Paris et depuis 2010 à l'ERIS de Lille.

Il était un homme sympathique, loyal, et bienveillant.

QU'ILS REPOSENT EN PAIX...

SOM MAI RE

06

LES DÉPLACEMENTS

10

CONGRÈS RÉGIONAL :
GUYANE 08 NOVEMBRE 2023

12

HEUREUX COMME
DES PAP ?

14

ORGANIGRAMME DE
RÉFÉRENCE ET RÉFORME
DES PERSONNELS
TECHNIQUES

16

RENCONTRE AVEC LE SOUS-
DIRECTEUR DE L'INSERTION
ET DE LA PROBATION

18

LES CONSÉQUENCES D'UNE
RÉFORME AU RABAIS !

20

ACTION SOCIALE

24

CHER(E)S UFAPIEN(NE)S

25

LES FORMATIONS

26

PAROLE D'UN RETRAITÉ

LE RÉVEIL PÉNITENTIAIRE

Trimestriel d'Informations Syndicales | **UFAP UNSa Justice**

14, rue Scandicci - Tour Essor 93500 Pantin | Tél. : 01 84 87 01 10 | mail : contact@ufap.fr |
Directeur de la publication : Emmanuel Chambaud | Photos : UFAP, Agence Originis
| Création : Originis - originis.fr | Impression : Tactic Impressions - 01 39 86 19 08 |
CPPP N° 0611S077926 - 0,30€ - Imprimé en France à 9 000 exemplaires.



MA Dunkerque : Dany Rigaux, Romuald Durieux membres du bureau local et Gilles Lejeune secrétaire local, Joris Ledoux, Frédéric Charlet, Emmanuel Chambaud, Alain Dupriez et Alexandre Caby.



CP Maubeuge : Frédéric Charlet, Alexandre Caby, Emmanuel Chambaud, Nicolas Michel secrétaire local, Guillaume Pottier et Joris Ledoux.



CP Château-Thierry : Alexandre Caby, Elise Tabary secrétaire locale, Renald Champrenaut membre du bureau local, Guillaume Pottier, Frédéric Charlet, Emmanuel Chambaud et Joris Ledoux.



CP Laon : Emmanuel Chambaud, Alain Dupriez, Guillaume Pottier, Alexandre Caby, Joris Ledoux, Didier Altmann secrétaire local, Fabrice Brogly, David Maranca et Carine Leroy membres du bureau local et Frédéric Charlet.



CP Lille Loos Sequedin : Sébastien Prato membre du bureau local, Guillaume Pottier, Alexandre Caby, Emmanuel Willekens, Joris Ledoux, Luciano Ducceschi, Emmanuel Chambaud, Alain Dupriez, Jamel Tebib membre du bureau local.



CP Lille-Annœullin : Valentin Carbon, secrétaire local, Guillaume Pottier, Jérémy Wuilfert membre du bureau local, Emmanuel Chambaud, Alexandre Caby, Luciano Ducceschi, Frédéric Charlet, Alain Dupriez et Joris Ledoux.

| UNION REGIONALE DES HAUTS-DE-FRANCE

Nos représentants locaux **UFAP UNSa justice** ont accueilli sur leurs établissements le secrétaire général Emmanuel CHAMBAUD, accompagné de ses adjoints Luciano Ducceschi et Alexandre Caby ainsi que l'équipe régionale des Hauts-de-France composée de Guillaume POTTIER secrétaire général de l'UR des Hauts-de-France, ses adjoints Frédéric CHARLET, Alain DUPRIEZ, Joris LEDOUX et Emmanuel Willekens secrétaire de région.



CP Vendin le vieil : Sébastien Prato, Nicolas Bera membre du bureau local, Julien Niquet secrétaire local du bureau local, Emmanuel Chambaud, Anthony Kaczmarek et Dany Kaczmarek membres du bureau local, Emmanuel Willekens, Alexandre CABY, Guillaume Pottier, Joris Ledoux, Frédéric CHARLET et Alain DUPRIEZ.



CP Bapaume : Luciano Ducceschi, Emmanuel Chambaud, Emmanuel Willekens, Sullivan Vantornout secrétaire local, Joris Ledoux, Alexandre Caby, Guillaume Pottier, Alain Dupriez,

POUR MA SANTÉ,

J'AI CHOISI

LA MGP



**ACTUELLEMENT
BÉNÉFICIEZ DE**

15€

PAR MOIS

**REMBOURSÉS
PAR L'ÉTAT***



 **J'en profite**



MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

mgp.fr — 09 69 32 07 04 (numéro non surtaxé)

*Depuis le 1^{er} janvier 2022, les agents de la fonction publique d'État peuvent bénéficier mensuellement du remboursement par leur employeur d'une partie du montant de leurs cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir leurs frais de santé tel que prévu par le décret n° 2021-1164 du 8 septembre 2021. Le bénéfice de ce remboursement est conditionné à la souscription d'un contrat complémentaire santé à caractère « responsable et solidaire » tel que le contrat Lyria santé proposé par la MGP.

Mutuelle Générale de la Police - immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité 10, rue des Saussaies - 75 008 PARIS - Communication 03/2023 - Document non contractuel à caractère publicitaire.

| AUTRES DÉPLACEMENTS



Base ERIS Paris : Nolwen Dugué (secrétaire nationale), Alexandre CABY (secrétaire général adjoint), Thomas Jacquot (secrétaire national), le représentant **UFAP UNSA justice** de l'ERIS de Paris ainsi que Jean-Christophe PETIT, secrétaire local du CP Fresnes.



CP Rémire-Montjoly : Stève Bertrand et Emmanuel Chambaud



SPIP Saint-Laurent de Maroni : Nelika membre du bureau local du SPIP, Luciano Ducceschi, Emmanuel Chambaud, Kelline BOISSARD secrétaire locale du SPIP, Stève Bertrand secrétaire général de l'UR de Guyane, ainsi que deux collègues de Saint-Laurent de Maroni



CD Le Port : le secrétaire local et Alexandre Caby



CP St-Denis : Alexandre Caby, Samuel Fontaine secrétaire local et Alexandre Vissouvanadin (secrétaire général de l'UR Réunion-Mayotte)



Groupe de travail ASE : Jimmy Obertan (secrétaire général adjoint), Dany Ringot, Corinne Krzak, Alain Plonquet, Françoise Gueugneau agents ASE et Emmanuel Chambaud (secrétaire général)

| CONGRÈS RÉGIONAL : GUYANE

08 NOVEMBRE 2023



Le 8 novembre dernier, le Congrès Régional de l'Union Régionale de Guyane s'est déroulé au Centre Pénitentiaire de Remire Montjoly. En présence d'une vingtaine de personnes, dont notre ancien secrétaire général René Polydore et des militants du SPIP de Guyane et du CP Remire, nous avons élu un nouveau bureau régional. À cette occasion, le secrétaire général de l'**UFAP UNSa Justice**, Emmanuel CHAMBAUD, et son adjoint Luciano DUCCESCHI étaient présents.

Dans le cadre de notre nouvel engagement, nous savons pouvoir compter sur le soutien de l'équipe nationale qui se bat depuis 2022 auprès des politiques et des autorités administratives pour mettre fin aux disparités entre l'outre-mer et la métropole (UHSI/A, PREJ...). Dès 2024, vos nouveaux représentants bénéficieront d'une formation syndicale dispensée, pour la zone Antilles/Guyane, par Alexandre CABY Secrétaire Général Adjoint de notre organisation.

Je tiens personnellement à remercier celles et ceux qui m'ont fait confiance lors de cette élection et qui m'ont placé à la tête de la région avec notre nouvelle équipe. Le nouveau bureau régional Guyane aura de nombreux défis à relever, en commençant par le respect des accords de Guyane signés en 2017, qui prévoyaient la construction d'un nouveau centre pénitentiaire à Saint-Laurent de Maroni. Depuis notre élection, nous avons contacté les différentes autorités administratives

et politiques pour que cet établissement, qui devait être livré en 2022, ne le soit pas en 2027. L'État et le ministre de la Justice doivent en faire une priorité au regard de la situation catastrophique de la CPG, tant en termes de surpopulation que de vieillissement prématuré de nos outils de travail.

Lors de la visite de nos représentants nationaux, nous avons rencontré le personnel du SPIP de Saint-Laurent du Maroni. Nous avons constaté que nous sommes également loin des normes de sécurité dans lesquelles les agents peuvent espérer travailler. Lors de notre visite du milieu ouvert de Cayenne, nous avons également observé ces mêmes problèmes. Le bureau régional est déjà intervenu pour déplorer l'état des locaux et leur emplacement à Saint-Laurent

de Maroni, ce qui nous laisse perplexe quant au choix fait. À cette occasion, nous avons rappelé à nos interlocuteurs qu'il existe une note engageant la sécurisation des locaux des SPIP depuis plus de 10 ans.

Lors de la visite de la CPG, nos secrétaires nationaux ont échangé avec les agents en poste en détention et ont constaté les conditions difficiles dans lesquelles évoluent nos collègues. Le constat est sans appel : l'établissement est dans un état d'usure avancée et l'ouverture d'un deuxième centre pénitentiaire doit être une priorité nationale ! Nous avons pu apporter des éclaircissements sur la nouvelle réforme des personnels de surveillance, qui suscite de nombreuses interrogations de la part des personnels. Nous avons

également rencontré les nouveaux chefs d'établissement du centre pénitentiaire de Guyane et du SPIP de Guyane et nous leur avons proposé plusieurs idées pour améliorer les conditions de travail de nos collègues.

Enfin, l'UR UFAP GUYANE tient à remercier nos représentants nationaux pour leur investissement, qui a permis de relancer notre Union Régionale. Nous savons pouvoir compter sur leur soutien pour le combat que nous menons afin d'améliorer les conditions d'exercice des personnels pénitentiaires de Guyane.

Stève BERTRAND

Secrétaire général de l'union régionale de Guyane



| HEUREUX COMME DES PAP ?

PAP : PERSONNELS ADMINISTRATIFS PÉNITENTIAIRES



Stanislas GUERINI, ancien et nouveau ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, a une réforme sous le coude pour les agents de la fonction publique donc, à fortiori, pour les personnels administratifs. Elle n'est pas vraiment nouvelle puisqu'elle s'inscrit dans la suite du rapport « Peny/Simonpoli » qui préconisait

pour rendre de l'attractivité à la fonction publique de mettre en place, non pas une revalorisation globale de la rémunération et des carrières mais, dans une logique individualiste et de concurrence entre agent(e)s, la rémunération « au mérite ».

Mais qu'est-ce que le mérite ? Ce qui rend quelqu'un (ou sa conduite)

digne d'estime, de récompense, eu égard aux difficultés surmontées ?

Si c'est cette définition que l'administration entend utiliser... qu'elle le sache, les personnels administratifs en ont du mérite à continuer à venir travailler tous les jours dans ses établissements, structures et services !

Les agents administratifs sont soumis aux dispositions statutaires applicables à leurs corps respectifs et lorsqu'ils sont affectés dans les services déconcentrés de l'Administration pénitentiaire au statut spécial du personnel pénitentiaire, ce qui leur interdit, entre autres, le droit de grève.

Que leur apporte de telles contraintes ?

- ▶ Surcharge de travail récurrente due à la multiplication des missions et au manque d'effectif
- ▶ Écrêtage des heures tous les mois, tous les ans et absence de paiement des heures supplémentaires
- ▶ Augmentation très inquiétante du nombre de victimes d'épuisement professionnel
- ▶ Blocage de la DAP concernant les demandes de détachements sortants
- ▶ Accès limité au télétravail en fonction du « bon vouloir » du chef de service ou du DI

Et en contrepartie ?

Les discours de « bonne année » des chefs de structures, de DISP, de la DAP ont été révélateurs de la reconnaissance qu'ils portent aux personnels administratifs... pas un mot pour eux. Voilà un bel exemple de la reconnaissance de l'administration pour le travail accompli au quotidien, dans des conditions difficiles par les personnels administratifs !

Il est vrai que ce sont des « travailleurs de l'ombre » ces corps communs qui pourtant travaillent dans tous les services, y compris des services « métiers ». Ils assurent le bon fonctionnement de l'ensemble de la direction car ils en sont le rouage essentiel : gestion des RH, de la paie, comptabilité (budget, éconamat, régie, contrôle de gestion, contrôle interne, chorus DT, ...), des greffes, de l'accueil avec un public souvent « difficile », ...

En contrepartie, l'administration décide qu'en raison de la perception de la PSS, un honneur qui leur est fait sans doute... il est nécessaire de minorer leur IFSE.

Et ce n'est pas le Complément Indemnitaire Annuel trop souvent versé « à la gueule du client » et dont l'enveloppe budgétaire est largement sous-évaluée qui va y changer quelque chose !

Pour parfaire le tableau, ces personnels ont droit à un plan de requalification de C en B sous-dimensionné. Un trop grand nombre de collègues seront oubliés sur le bord du chemin... Que dire également de l'absence d'un tel plan de B en A ?!

Alors qu'en sera-t-il de la rémunération au mérite de ces personnels ? La rémunération au mérite a pour but d'octroyer aux agents une rémunération indexée sur leur performance.

S'agira-t-il d'une prime supplémentaire, d'une révision des montants du CIA, ou simplement d'une modulation des primes existantes ?

Qui évaluera le mérite, avec quels outils ?

Il y a fort à parier que cela va, encore, créer des dissensions voire des conflits dans les services, établissements et structures et tout ça dans quel but ? Car, rappelons-le, ces différentes primes n'entrent pas dans le calcul de la pension de retraite !!!

Il est grand temps et absolument nécessaire de revoir l'ensemble des grilles indiciaires des corps de C, B et A des personnels administratifs si on entend, un tant soit peu, redonner de l'attractivité à la myriade de fonctions qu'ils occupent et leur permettre de faire face à l'impact de l'inflation !

Les PAPe (personnels administratifs pénitentiaires écœurés) en ont plus qu'assez d'être les éternels « laissés pour compte » et de voir défiler les réformes pour les autres Corps...

Faute d'une véritable reconnaissance et d'une valorisation digne de ce nom (il faut en finir avec les ajustements à « 2 balles »), leur fuite vers d'autres ministères, voire vers le secteur privé pourrait s'accélérer...

Coralie FLAUGNATTI

secrétaire générale adjointe

Jean-Marc BERTRAND

secrétaire national, représentant des personnels administratifs

| ORGANIGRAMME DE RÉFÉRENCE ET RÉFORME DES PERSONNELS TECHNIQUES



S'agissant des effectifs, la direction de l'administration pénitentiaire a demandé une méthodologie d'évaluation des besoins par établissement à un consultant extérieur qui doit rendre ses conclusions à la fin de l'année 1999, afin de mettre en place un organigramme pour les personnels techniques.

Publié dans le JO Sénat du 17/06/1999

Le 21 décembre 2023, presque 25 ans plus tard, l'**UFAP UNSa justice** était conviée à la DAP à un CSA AP, pour valider ou non l'organigramme de référence des Personnels Techniques sans avoir la possibilité de réelles modifications.

Les représentants de la DAP n'ont pas su répondre à l'**UFAP UNSa justice** sur les effectifs à cette date, tant par corps que par spécialité ! La DAP mettant en avant les compétences des personnels de la spécialité Hygiène et sécurité avec 65 agents programmés dans les établissements de plus de 200 personnels, l'**UFAP UNSa justice** a demandé que ceux-ci soient positionnés au minimum dans le groupe 2, et non le 3, de l'IFSE comme c'est le cas actuellement.

S'agissant des petits établissements de 20 à 100 places, la DAP a inscrit 1 personnel de catégorie C dans la spécialité BBMI et 1 personnel de catégorie B en restauration collective. L'**UFAP UNSa justice** a demandé que les personnels dans la spécialité BBMI soient aussi de catégorie B.

La DAP a assuré à l'**UFAP UNSa justice** qu'un personnel travaillant dans un établissement, sera maintenu même s'il n'est pas positionné sur l'organigramme de

référence comme par exemple les agents de la spécialité informatique qui sont sur des établissements de moins de 150 places.

Deux organisations syndicales dont l'**UFAP UNSa justice** ont validé cet organigramme de référence, les deux autres se sont abstenues. A moyen terme, les Personnels Techniques (titulaires et contractuels) seront composés de 255 Directeurs Techniques, 698 Techniciens et 328 Adjoints Techniques. L'organigramme de référence sera mis en place dès le 1er janvier 2024. Une réunion est prévue en fin d'année 2024 pour vérifier les effets de la mise en œuvre de celui-ci.

L'**UFAP UNSa Justice** a voté favorablement pour cet OR considérant qu'il a au moins le mérite d'exister et qu'il a vocation à évoluer dans le temps. Elle restera bien évidemment très vigilante sur sa mise en œuvre et son évolution.

En ce qui concerne le deuxième sujet sur la réforme des Personnels Techniques, le jeudi 15 février, après plusieurs réunions en multilatérale et bilatérale, l'**UFAP UNSa justice** était conviée par le SG au millénaire pour évoquer le calendrier des prochaines réunions.

Le prochain rendez-vous sera le 26 mars pour étudier l'architecture statutaire de la future filière technique du Ministère de la Justice. Cette réunion sera suivie de deux autres (au moins), relatives aux modalités de recrutements, aux spécialités et à la formation et pour la dernière, relative à l'indemnitaire.

D'ores et déjà, pour l'**UFAP UNSa justice**, le corps des Adjoints Techniques de la DAP étant mis en extinction suite au relevé de conclusion du 05 mai 2017, signée par l'UNSa justice, celui-ci doit passer directement en catégorie B à l'entrée en vigueur de la réforme.

L'**UFAP UNSa justice** a demandé qu'une liste des spécialités lui soit communiqué, qu'il est nécessaire de les fiabiliser rapidement, tant pour les personnels de la DAP que pour ceux du Ministère de la Justice, afin qu'aucune d'entre elles ne soit oubliée dans la réforme.

L'**UFAP UNSa justice** veillera aux reclassements des agents afin qu'il n'y ait pas d'inversion de carrière et défendra les personnels de la filière technique dans cette réforme.

Daniel CARRE

Secrétaire National | Représentant
des Personnels Techniques

| **RENCONTRE AVEC LE SOUS-DIRECTEUR DE L'INSERTION ET DE LA PROBATION**



A l'occasion de la nomination d'un nouveau sous-directeur de l'insertion et de la probation (SDIP) à la DAP, l'**UFAP UNSa Justice** a été reçue en bilatérale par le sous-directeur et son adjointe le 16 janvier 2024. Notre organisation syndicale a évidemment saisi cette opportunité pour rappeler ses attentes en termes de méthode et ses principales revendications en matière d'insertion et de probation.

En particulier, l'**UFAP UNSa Justice** a rappelé que si elle avait salué la création de la SDIP, elle milite toujours pour une direction autonome avec des moyens et un budget propre afin d'éviter la dilution des SPIP et de leurs besoins dans le programme 107. Nous avons également répété notre opposition à la contractualisation (pour tous les corps), à la privatisation et à la délégation de nos missions aux associations qui montent en puissance sur tous les territoires. L'**UFAP UNSa Justice** a plaidé pour une SDIP soucieuse des réalités et des difficultés du terrain. Nous sommes revenus sur la dégradation des conditions de travail avec des effectifs très loin des normes européennes et un accroissement net des missions, des charges et des process. La SDIP doit promouvoir un management de la confiance respectueux des parcours, des rythmes et des projets des personnels. L'**UFAP UNSa Justice** est enfin revenu sur

la crise de sens qui agite les terrains liée à la LSC et à la LSC de plein droit.

De son côté, la SDIP a profité de ce temps d'échange pour évoquer les actualités de la sous-direction et les projets à venir. Une expérimentation a particulièrement retenue notre attention, à savoir celle sur les « greffes en SPIP ». D'après la SDIP, il ne s'agit pas d'instaurer des greffes au sens propre du terme mais plutôt de faire monter les personnels administratifs en compétence, de « professionnaliser » leur action et de valoriser leur expertise. Plus concrètement, la formation des PA serait renforcée et ils seraient désormais chargés de réaliser le Recueil Déporté d'Information (RDI) - qui correspond peu ou prou à l'écrou déporté - pour les mesures de surveillance électronique, les semi-libertés et les placements extérieurs. Un appel à candidature a été lancé auprès des services via les DPIPPR pour démarrer l'expérimentation au cours du premier semestre 2024.

L'**UFAP UNSa Justice** n'a pas caché sa perplexité, voire son incompréhension, devant cette vieille marotte de la DAP et du SNEPAP-FSU. La finalité du projet et les contours de l'expérimentation restent flous. L'intitulé du projet lui-même prête à confusion, si l'on s'en tient aux explications qui ont été données à notre organisation

syndicale. L'**UFAP UNSa Justice** s'est montrée on ne peut plus claire : sans compensation financière, sans garantie d'une formation initiale et continue digne de ce nom, sans renfort massif sur les terrains dans les secrétariats, sans fiche de poste claire, il est hors de question de cautionner la généralisation du dispositif. Car c'est bien à moyens constants et alors que les personnels administratifs sont toujours victimes de la spoliation de leur IFSE ainsi que d'une grille indiciaire indigente que l'administration entend mener cette expérimentation.

L'**UFAP UNSa Justice** appelle la DAP à clarifier sa position et à mieux définir les contours de son projet au regard de son appellation. Elle continue de revendiquer une revalorisation ambitieuse du traitement des personnels administratifs, une réforme d'ampleur de leur statut et une nette amélioration de leurs conditions de travail. Dans le cas d'espèce, elle déconseille à tous les collègues administratifs de se porter volontaires et de cautionner un projet qui sent l'entourloupe à plein nez.

Simon-Pierre LAGOUCHE

Secrétaire national

| LES CONSÉQUENCES D'UNE RÉFORME AU RABAIS !



La réforme « hystérique » du corps de commandement de B en A restera comme un point néfaste dans la mémoire collective. En effet, au-delà des rétrogradations dont font l'objet les Commandants et les Chefs des Services Pénitentiaires (CSP), le tombeau statutaire nommé « CAPITAINE », engendre de lourdes conséquences d'évolution de carrière mais aussi financières pour une partie du corps de commandement.

Au-delà de l'usine à gaz montée par l'administration afin que la réforme de B en A puisse s'auto financer à terme, heureux que l'**UFAP UNSa Justice** s'est battue pour que l'IFO de base ne soit plus d'un montant annuel inférieur à l'ICP de base qui, rappelons-le, impactait les officiers qui percevaient 500€ de moins de ce que pouvait percevoir un surveillant. D'ailleurs celle-ci a été retravaillée de nouveau pour porter une revalorisation des montants afin qu'ils puissent, à compter de 2023, évoluer de manière pluriannuelle pour atteindre 15 à 25% de progression en fonction du grade et des fonctions.

Autre paramètre important, jusqu'alors, les officiers non logés en catégorie B pouvaient formuler le choix de la récupération ou de la mise en paiement des heures supplémentaires, comme le prévoit le protocole d'accord de 2009 et en fonction de la charte des temps retenue sur l'établissement. Avec un pouvoir d'achat inférieur aux agents bénéficiant d'une concession de logement, les officiers non logés pouvaient bénéficier de cette seule alternative commandée pour augmenter leur pouvoir d'achat.

Sans surprise et comme l'avait déjà dénoncé l'**UFAP UNSa Justice**, le passage en catégorie

A induit, selon les règles de la fonction publique, la fin de la possibilité de mise en paiement des heures supplémentaires voire des récupérations si la disposition de l'article 10 se généralise en 2027.

Les officiers ERIS, ELSP, PREJ mais aussi les officiers de détention qui répondent loyalement au dépassement du temps hebdomadaire de travail par des heures supplémentaires commandées ou aux heures d'intervention lors des astreintes, vont se voir contraints à la récupération d'heures dès le 1er janvier 2024...

Si cela ne ressemble pas à un avant-goût du retour à l'asservissement (article 10), organisation de travail que l'**UFAP UNSa Justice** a combattu seule et retiré aux fonctions non opérationnelles, notre organisation se demande comment le syndicat collaborateur de l'administration qui a voté cette réforme va l'appeler et l'expliquer ?

Pour les officiers ERIS qui en sus de leurs astreintes, sont quasi mensuellement à 36 heures supplémentaires, c'est près de 800€ en moins de pouvoir d'achat par mois soit près de 9000€ par an. Qu'advient-il de ces agents pour lesquels la récupération d'heures est quasi impossible au regard de leurs missions. L'administration doit pouvoir compter sur la mobilisation des officiers lors de difficultés et doit, alors, se creuser les méninges pour compenser cette perte de pouvoir d'achat par un outil indemnitaire ou la possibilité d'attribuer une prime de compensation de logement de fonction par NAS.

Alors que notre nouveau Chef de Gouvernement, Gabriel ATTAL,

souhaite l'expérimentation de la semaine de 4 jours au sein des trois versants de la fonction publique, notre institution régaliennne peut déjà se tirer les cheveux. En effet, les différentes organisations de travail quotidiennes ou services effectifs les WE et JF voire les astreintes auxquelles sont soumis les officiers, laisse l'**UFAP UNSa Justice** perplexe et dubitative sur la volonté de l'administration pénitentiaire à mettre en place une telle organisation de travail. Dans le cadre d'un dialogue social constructif et respectueux, la révision des chartes des temps actuelles permettrait la mise en place de cette expérimentation qui serait rendu possible grâce au 2800 agents que compte le corps des Officiers suite au plan de requalification de l'**UFAP UNSa Justice**.

L'**UFAP UNSa Justice** réaffirme ses revendications, ainsi que pour les agents faisant le choix de la catégorie A :

- ▶ Une prime de compensation pour missions exceptionnelles supplémentaires (au-delà du forfait hebdomadaire des 37h30).
- ▶ Une prime compensatrice à la non-attribution de concession de logement par NAS pour les non logés ou la multiplication de l'IFO par 4.
- ▶ La revalorisation de l'indemnité d'astreinte à 250€ par semaine
- ▶ La non application de l'article 10

Eléonore SCHREINER
Secrétaire nationale

| ACTION SOCIALE



ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE...

...AU-DELÀ DES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR NOTRE MINISTÈRE, UNE AUTRE ACTION SOCIALE DISPONIBLE !

En l'absence de Comités d'Entreprises dans la Fonction Publique, le législateur a défini la création de soutiens sociaux permettant de consolider, le lien entre vie privée et vie professionnelle, en marge de toutes rémunérations.

Sanctuarisé dans le statut du fonctionnaire, le texte définissant l'action sociale a été repris récemment dans le Code Général de la Fonction Publique, tout en préservant sa substance, obligeant l'employeur public à financer les dispositifs sociaux en lien avec les Organisations Syndicales représentatives.

Si pour les personnels pénitentiaires

en matière d'action sociale, l'employeur est désigné comme étant le Ministère de la Justice (l'Action Sociale est transversale à tous les personnels de notre Ministère), il n'en demeure pas moins que les personnels pénitentiaires sont avant tout des agents de l'Etat.

En effet, fonctionnaires comme contractuels, les personnels pénitentiaires (à l'exception des établissements publics), sont rémunérés sur le budget de l'Etat, et par agrégation ont comme « autre » employeur le Ministère de la transformation et de la fonction publiques.

C'est bien dans ce cadre, que ce Ministère « commun » à tous les agents publics, se voit dans l'obligation de déployer une action sociale socle, commune à tous les agents de l'Etat dont, relèvent les personnels pénitentiaires.

C'est aussi le cas de nos homologues de la police nationale, des douanes, mais aussi les personnels de l'éducation nationale et bien d'autres.

A l'image de l'action sociale dite « Ministérielle », l'action sociale interministérielle propose des prestations sociales nationales, s'appuyant sur deux axes principaux qui sont la famille et le logement.

Sur le segment dit « Famille », il y a le CESU (Cheque Emploi Service Universel) octroyé pour la garde d'enfants de 0 à 6 ans, dont les aides peuvent atteindre 700 Euros par an et par enfant, avec des majorations pour les familles monoparentales.

Il est nécessaire de rappeler que cette prestation était universelle, pour tous les personnels quels que soient les ressources, et qu'à partir de 2012, celle-ci a connu un coup de « rabot » vivement dénoncé par l'UNSa et par

déclinaison par l'**UFAP UNSa Justice**.

Toujours sur la « brique Famille », c'est bien le ministère de la transformation et de la fonction publiques qui porte la prestation du chèque vacances, et qui permet aux personnels de matérialiser une épargne afin de favoriser le départ en Vacances des Agents.

La bonification apportée par l'Etat à la constitution de cette épargne est particulièrement « boostée », pour les agents de moins de 30 ans avec une bonification qui peut atteindre 35 % de l'argent épargné.

Coté logement, l'Aide à l'Installation des Personnels (A.I.P) fait partie des prestations essentielles pour les personnels pénitentiaires particulièrement lors de la sortie de l'ENAP.

En effet, cette aide versée en numéraire, vient prendre en charge les frais liés à la première affectation notamment suite au déménagement nécessaire pour rejoindre son établissement ou son service. Cette aide vient gommer pour tout ou en partie les frais d'agence et d'installation dans le premier logement, avec un montant pouvant atteindre 1500 Euros.

Depuis peu, et faisant suite à des revendications répétées des fédérations syndicales représentatives dont l'UNSa, et par déclinaison de l'**UFAP UNSa Justice**, les personnels contractuels sont devenus éligibles à cette prestation, sous certaines conditions de durées de contrat.

Au-delà des prestations pilotées nationalement, nombre de prestations sont gérées au niveau des régions administratives avec comme support les 13 SRIAS (Sections Régionales Interministérielles d'Action Sociale).

Toujours sur le volet Famille, c'est plus de 5000 places en crèche qui sont réservées au bénéfice des personnels sur l'ensemble des régions, disposant chacune d'un mode de gestion qui est défini en leur sein.

L'ensemble des informations relatives aux dépôts de dossiers, candidatures et commissions d'attributions, sont détaillées sur les rubriques en lien avec la petite enfance des sites internet propres à chacune des SRIAS.

Les SRIAS peuvent être amenées à piloter une politique en matière de logement, notamment d'urgence particulièrement en cas de violences intrafamiliales ou en cas de sinistres, mais aussi temporaire lors de primo affectation ou de mobilité carrière.

Au-delà de ce segment, les SRIAS peuvent être mobilisées sur le logement social pérenne, particulièrement en zones foncières tendues.

C'est particulièrement le cas sur la région Ile de France, où la SRIAS œuvre en synergie avec les services du ministère du logement pour le suivi des attributions, via le contingent 5% Préfecture avec le logiciel BALAE.

Rappelons que l'accréditation d'accès à BALAE des personnels pénitentiaires passe obligatoirement par le DRHAS de Paris Ile de France.

Les SRIAS pilotent aussi le financement et les mises aux normes des Restaurants Inter Administratifs (une centaine de R.I.A sur le territoire), permettant de favoriser le maillage de points de restauration, et ainsi l'accès à la restauration administrative à tarif limité.

Le ministère de la justice bénéficie et favorise les conventions avec ces structures, et permet ainsi aux collègues exerçant dans des

établissements dépourvus de mess ou dans des SPIP de pouvoir accéder à la restauration à tarif limité (plafond national de reste à charge pour l'agent).

Enfin, les SRIAS disposent d'un budget propre pour des actions sociales de proximité, adaptées aux différentes spécificités régionales.

Avec cette enveloppe des aides aux séjours familiaux sont déployées, ainsi que des subventions sur des séjours jeunes (colonies de vacances), mais aussi de la billetterie, ainsi que l'organisation de sorties ou de week-end selon les thématiques retenues par les membres de la SRIAS.

Les sorties peuvent être culturelles (ex : Châteaux de la Loire) ou ludiques (Parcs d'Attractions), mais aussi sportives.

Dans leurs actions, les SRIAS développent annuellement des stages de préparation à la retraite.

Ce socle commun interministériel à tous les agents de l'Etat, est donc extrêmement favorable à l'ensemble des personnels du ministère de la justice, et particulièrement de l'administration pénitentiaire.

Toutefois, à l'heure où notre ministre de l'économie et du budget annonce un coup de rabot de 10 milliards d'euros dont 5 milliards sur le fonctionnement des ministères, le prélude d'une lutte pour le maintien des crédits sociaux semble s'annoncer.

Et dans cet inéluctable bras de fer, l'UNSa et par déclinaison l'**UFAP UNSa Justice** se battra sans concession pour la sanctuarisation des crédits sociaux !

Frédéric Gallière
Secrétaire national

ACCOMPAGNER
LES AGENTS DU
SECTEUR PUBLIC
DANS LEURS
PROJETS,

C'EST ÇA
ÊTRE À LA
HAUTEUR DE
NOS CLIENTS.



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 180 318 226,50 EUR. RCS Paris 326 127 784. Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 08 041 372 (<http://www.orias.fr>). Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris.

Société Générale - S.A. au capital de 1 003 724 927,50 EUR. RCS Paris - Siège social : 29 bd Haussmann 75009. Intermédiaire en assurances, dûment enregistré à ORIAS sous le n° 07 022 493 - <http://www.orias.fr>. Crédits photo : Getty Images, Shutterstock - Réf. : 145407 - Janvier 2024. SG est une marque de Société Générale

RETROUVEZ-NOUS SUR BANQUEFRANCAISEMUTUALISTE.FR ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE **SG** 

VOUS N'AVEZ PAS DE COMITÉ D'ENTREPRISE ?

NOUS AVONS LA SOLUTION POUR NE
PLUS PAYER LE PRIX FORT !



DÉCOUVREZ VOTRE ASSOCIATION
ET PROFITEZ D'UN MAXIMUM DE
SERVICES ET D'AVANTAGES POUR
TOUTE LA FAMILLE !

www.ascap-cse.fr

- 1 - Cliquez sur "inscrivez-vous"
- 2 - Remplissez le formulaire

Se munir de son numéro adhérent UFAP UNSa Justice



| CHER(E)S UFAPIEN(NE)S



GUILLAUME POTTIER

Secrétaire Général
 UFAP UNSa Justice des
 Hauts-de-France

Cher(e)s collègues, chers UFAPien(ne)s,

La région des Hauts-de-France est touchée de plein fouet par d'énormes carences en effectifs concernant le personnel de surveillance. En effet, la situation RH sur notre région comme sur l'ensemble du pays est préoccupante, nous n'avons jamais atteint un taux de carence aussi haut. Tous les établissements de la région sont impactés par ce manque d'effectif endémique. Au vu des résultats de la dernière campagne de mobilité, nous ne pouvons que penser que les temps vont être encore plus durs pour les personnels pénitentiaires. Sur certains établissements les postes proposés n'ont pas été comblés. Les conséquences sur le terrain sont inquiétantes. Les surveillants frôlent l'asphyxie en croulant sous les heures supplémentaires, le

plafond symbolique des 108 heures est régulièrement explosé par de nombreux agents.

Mais là où le bât blesse le plus c'est pour nos 2 structures de primo affectation à savoir le CP Beauvais et le CP Liancourt qui vont devoir fonctionner avec quasiment 50 agents en moins !

Quand on sait que ces établissements accueillent principalement des jeunes qui débutent leurs carrières, il ne faut pas s'étonner que certains quittent le navire... En même temps comment ne pas être écœuré de travailler dans de telles conditions ? Comment ces jeunes peuvent-ils faire la publicité de notre profession dans leur entourage quand ils voient leurs qualités de vie au travail ?

Nul doute que les semaines et mois à venir vont être ingérables pour nos jeunes collègues. Et personne n'est assez stupide pour croire que les carences en personnels seront comblées par les futures sorties d'école !

Le mal est terriblement profond pour la profession qui peine à recruter, même malgré le passage en catégorie B vendu comme une avancée historique par certains, qui n'attire pas les foules. Il n'y a qu'à voir le peu de personnes qui se sont présentées aux épreuves écrites du dernier concours de surveillant pour s'en rendre compte. Il est devenu urgent de redonner de l'attractivité au métier. Et cela doit commencer par une profonde refonte des rythmes de travail. Les matins/nuits ou même

les 3/2 ne font pas vraiment rêver les agents qui avec des rappels ont l'impression de passer leur vie au boulot. Et que dire des congés ? Comment peut-on encore accepter que des congés d'été soient imposés en mai ou fin septembre ? Quand on y ajoute le travail de nuit, les week-ends, les jours fériés, la pénibilité du travail liée aux insultes quotidiennes et aux agressions physiques, cela fait quand même pas mal de choses à améliorer pour moderniser notre profession.

L'UFAP UNSa Justice a toujours été et sera toujours force de proposition. Il existe des solutions possibles pour favoriser les conditions de travail, comme le développement du « surveillant acteur » mais encore faut-il que nos dirigeants soient prêts à travailler dans le sens des personnels, afin de fidéliser ces derniers dans « la pénitentiaire » et donner l'envie au plus grand nombre de passer les concours pour venir grossir nos rangs déjà trop parsemés.

L'avenir s'assombrit de plus en plus pour les personnels et malheureusement nous ne voyons pas comment cela pourra changer si l'administration continue à faire la sourde oreille.

Guillaume POTTIER

Secrétaire général
 De l'UFAP UNSa Justice des
 Hauts-de-France



UR Bordeaux



UR Dijon



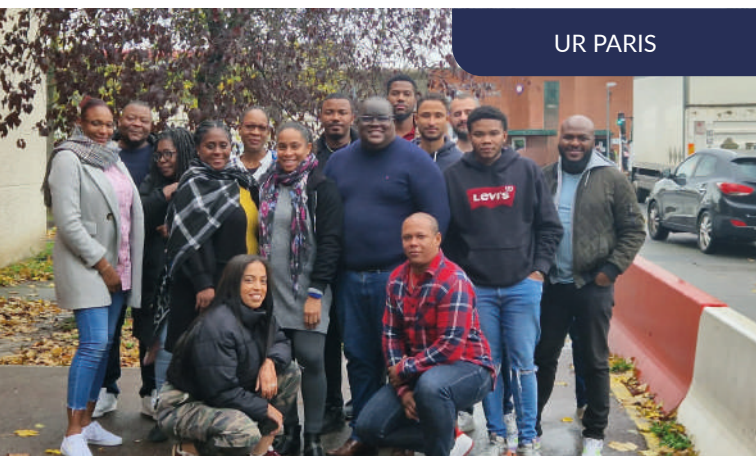
UR PACA-CORSE



UR PACA-CORSE



UR REUNION-MAYOTTE



UR PARIS

NOS FORMATIONS SYNDICALES

L'un de nos engagements lors de notre élection au congrès de l'**UFAP UNSa justice** en mai 2022 était de relancer les formations syndicales sur nos différentes unions régionales. Ces formations permettent d'échanger avec nos représentants locaux sur leurs besoins, leurs questionnements et surtout leur donner les outils afin de les accompagner au mieux dans leur quotidien. C'est un moment de partage, de cohésion et d'interactions crucial autant pour nos militants que pour nous formateurs. Je tiens donc à remercier chacun de nos participants pour leur engagement mais aussi les membres de nos unions régionales qui organise chacune de ses formations.

Alexandre CABY
Secrétaire général adjoint

| PAROLE D'UN RETRAITÉ

Coucou me revoilà

Voilà je suis un vieux « fossile » qui sort de sa léthargie et qui vient d'entrer dans sa 21^{ème} année de retraité.

Il y a quelques jours de cela, j'ai reçu un sms de Stéphane BARRAUT, Secrétaire national, me demandant : « ça me ferait plaisir que tu rédiges un petit article pour le prochain réveil dans notre page retraité. »

Donc, j'ai décidé de me pencher sur mon passé de PENITENTIAIRE et surtout syndicaliste au sein de cette ADMINISTRATION (plus d'un quart de siècle).

Mon passé de syndicaliste, je le dois surtout à un CAMARADE que je considère comme mon « père spirituel » qui se nomme André VERGNE dit Jules pour les intimes.

Souviens-toi mon cher André, cela a commencé lors de mon affectation à FLEURY MEROGIS en décembre 1977 dans la même tripale où tu étais affecté.

Donc travail avec toi en doubleur, mais aussi et surtout début de la formation SYNDICALE sur le terrain.

Cela s'est donc traduit par une adhésion syndicale le 1^{er} janvier 1978.

Cela s'est surtout concrétisé au Congrès d'ARRAS les 22 et 23 janvier 1982. Depuis je suis toujours adhérent au sein de notre organisation.

Et oui, sans fausse modestie je suis un de ceux qui a participé à la création de l'UFAP et j'en suis très fier aujourd'hui.

Cette organisation si ma mémoire ne me fait pas défaut s'est concrétisée au congrès de TOUL ECROUVES en 1987.

J'ai été un des premiers, pas le premier délégué régional, car le premier et sans contestation possible il me semble Marcel VINIAL.

Merci à toi Marcel, pour tes précieux conseils, tu m'as bien aidé.

Un grand merci à toi Gilles SICARD, premier Secrétaire Général de l'UFAP ainsi qu'à Yves PERSET ton adjoint ; merci à toi Jean -François ; merci à toi mon vieux Claude.

Merci également à vous les femmes : Simone, Elisabeth, Françoise, Catherine ...et pardon pour celles et ceux que j'oublie.

Saviez-vous comment on appelait l'UFAP dans les « Hautes sphères » au début ? : « la petite EMMERDEUSE ! »

Depuis, notre organisation a fait son chemin, elle est toujours vivante, n'en déplaise à nos détracteurs. L'UFAP ne s'est jamais couchée, ni compromise. L'UFAP a toujours été et est de tous les combats.

Saviez-vous comment nous appelions les représentants du syndicat patronal ? Les 3 C : Costard/ Cravate/ Conneries

Dans ce combat de tous les jours que mène l'UFAP, c'est aussi grâce à vous mes CHERS COLLÈGUES, FEMMES, HOMMES sans qui rien ne serait possible.

Surtout ne baissez jamais les bras. Comme le dit le vieil adage : cent fois sur le métier remettez votre ouvrage »

Avant de terminer ces quelques lignes, après avoir œuvré à ses côtés et ensemble au sein de l'UNION RÉGIONALE de PARIS, qu'il me soit permis de rendre hommage au surveillant de « coursive » comme il aimait tant le dire à Thierry VANDEPUT- Reposes en paix Thierry

Voilà ce que je voulais dire : surtout prenez soin de vous et croquez la vie à pleines dents, profitez de chaque instant et n'oubliez jamais que le bonheur est un voyage par une destination.

La vie est une aventure passionnante et imprévisible, profitez de chaque moment de ce voyage.

Un retraité UFAPIEN qui pense bien à vous et toujours combatif.

Jean- Noël MAGNOUX

Ex-secrétaire général des retraités
2006-2014



INTÉRIALE

LA SEULE MUTUELLE RÉFÉRENCÉE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

- SANTÉ
- PRÉVOYANCE
- ACTION SOCIALE
- PRÉVENTION

www.interiale.fr



INTÉRIALE

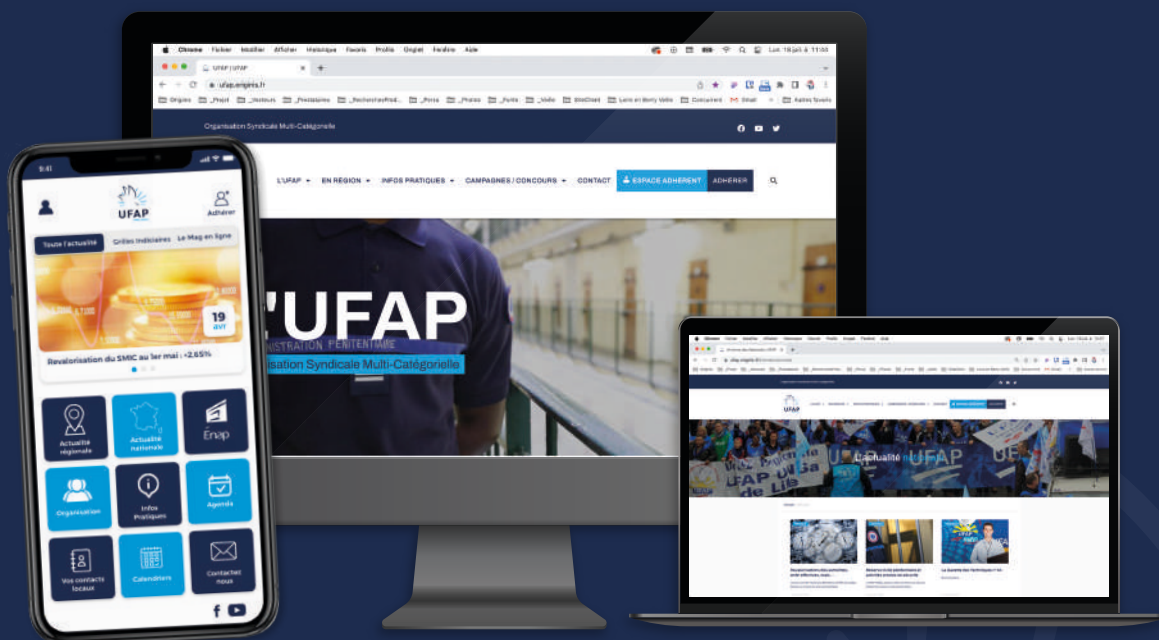
INTÉRIALE - Siège social : 32 rue Blanche - 75009 Paris - www.interiale.fr
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, numéro SIREN 775 685 365.


MEMBRE DE LA
**MUTUALITÉ
FRANÇAISE**


afag
ISO 9001
Qualité
AFNOR CERTIFICATION

SUIVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE L'UFAP UNSa JUSTICE

sur ufap.fr ou sur notre application !



FLASHEZ MOI

ET SUIVEZ NOUS !

